

Victoire pour les chasseurs sur le rapport « Santé animale »

Grâce à la mobilisation de Véronique MATHIEU HOUILLON, le vote qui vient d'avoir lieu en Commission de l'Agriculture concernant la santé animale est un succès pour le monde cynégétique.

Les amendements radicaux demandant l'interdiction au niveau européen des appelants vivants ont pu être rejetés à une large majorité des groupes politiques. "Cela constitue une victoire du bon sens" a déclaré Véronique MATHIEU HOUILLON à l'issue des votes.

La Présidente de l'intergroupe Chasse durable au Parlement européen, qui négocie ardemment ce dossier depuis le mois d'octobre, a contribué à la rédaction de nombreux amendements de compromis soutenus par une majorité des groupes politiques. Ainsi, le rôle positif du milieu cynégétique dans le suivi des maladies affectant les animaux sauvages est reconnu, tout comme l'expérience et la connaissance qu'ont les chasseurs de ces pathologies, sans qu'aucune contrainte ne leur soit pour autant imposée.

Véronique MATHIEU HOUILLON est intervenue avec succès lors des négociations afin d'éviter une référence explicite au bien-être des animaux sauvages, qui figurait dans la proposition initiale de la Commission européenne. Seule subsiste une référence, dans les mesures de lutte contre les maladies, afin d'éviter les souffrances inutiles des animaux sauvages qui sont touchés par une pathologie avérée, par exemple une zoonose, et uniquement dans ce cas. La mise à mort dans le cadre de la chasse ou du piégeage n'est pas concernée.

Cette première bataille est gagnée !

Véronique MATHIEU HOUILLON demeure très vigilante pour le vote de ce mandat de négociation en plénière qui aura lieu dans quelques semaines. Le rapport ne sera définitivement adopté que dans 1 à 2 ans.